

S.M.E.H.E.

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX
DE HERMES ET ENVIRONS**



SMEHE

Exercice 2023

**Rapport annuel sur le
Prix et la
Qualité du
Service public de l'Eau Potable**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tous renseignements concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
sont sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	3
1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE.....	3
1.3 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	4
1.4 CONVENTIONS D'IMPORT ET (OU) D'EXPORT	5
1.5 NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	6
1.6 PRELEVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU ET PRODUCTION.....	6
1.7 ACHATS D'EAUX TRAITEES (IMPORTATIONS)	6
1.8 VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE.....	7
1.9 AUTRES VOLUMES.....	7
1.11 LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)	7
1.12 RECAPITULATIF DES DIFFERENTS VOLUMES.....	7
2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	8
2.1 MODALITES DE TARIFICATION	8
2.2 FRAIS D'ACCES AU SERVICE ET AUTRES PRESTATIONS.....	9
2.3 DELIBERATIONS FIXANT LES TARIFS	8
2.4 FACTURE TYPE.....	9
2.4 RECETTES (EN €)	10
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE	11
3.1 QUALITE DE L'EAU.....	11
3.2 INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	11
3.3 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	12
3.4 RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION	13
3.5 INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES	13
3.6 INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU	13
3.7 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE	13
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	14
4.1 BRANCHEMENTS EN PLOMB	14
4.2 TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE (EN €).....	14
4.3 ETAT DE LA DETTE DU SERVICE (EN €)	14
4.4 AMORTISSEMENTS	15
PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	15
PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE	15
5. ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU ..	15
5.1 ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE	15
5.2 OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT).....	16
6. INDICATEURS SUPPLEMENTAIRES POUR LES COLLECTIVITES DISPOSANT D'UNE CCSPL	16
6.1 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE	16
6.2 TAUX DE RECLAMATIONS.....	16
6.3 TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE	16

1. Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau

intercommunal

- Nom de la collectivité : **SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE HERMES ET ENVIRONS**
- **S.M.E.H.E.**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) :
EPCI regroupant 9 communes
- Compétences liées au service :
 - ▶ **Production**
 - ▶ **Stockage**
 - ▶ **Distribution**

3	Stations de pompage
4	Unités de stockage – 2000 m ³
130	Km de linéaire de réseau (incluant les branchements)
129737	Mètre de linéaire de réseau (hors branchement)
4361	Branchements

- Territoire desservi (nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.)

▶ **9 communes, pour une superficie totale de 64.49 km²**

- **BAILLEUL SUR THERAIN**
- **BERTHECOURT**
- **HEILLES**
- **HERMES**
- **HONDAINVILLE**
- **ROCHY CONDE**
- **SAINT FELIX**
- **THURY SOUS CLERMONT**
- **VILLERS SAINT SEPULCRE**

Existence d'un schéma de distribution Non Oui, date d'approbation :

Existence d'un règlement de service Non Oui, date d'approbation :

Existence d'une CCSPL Non Oui

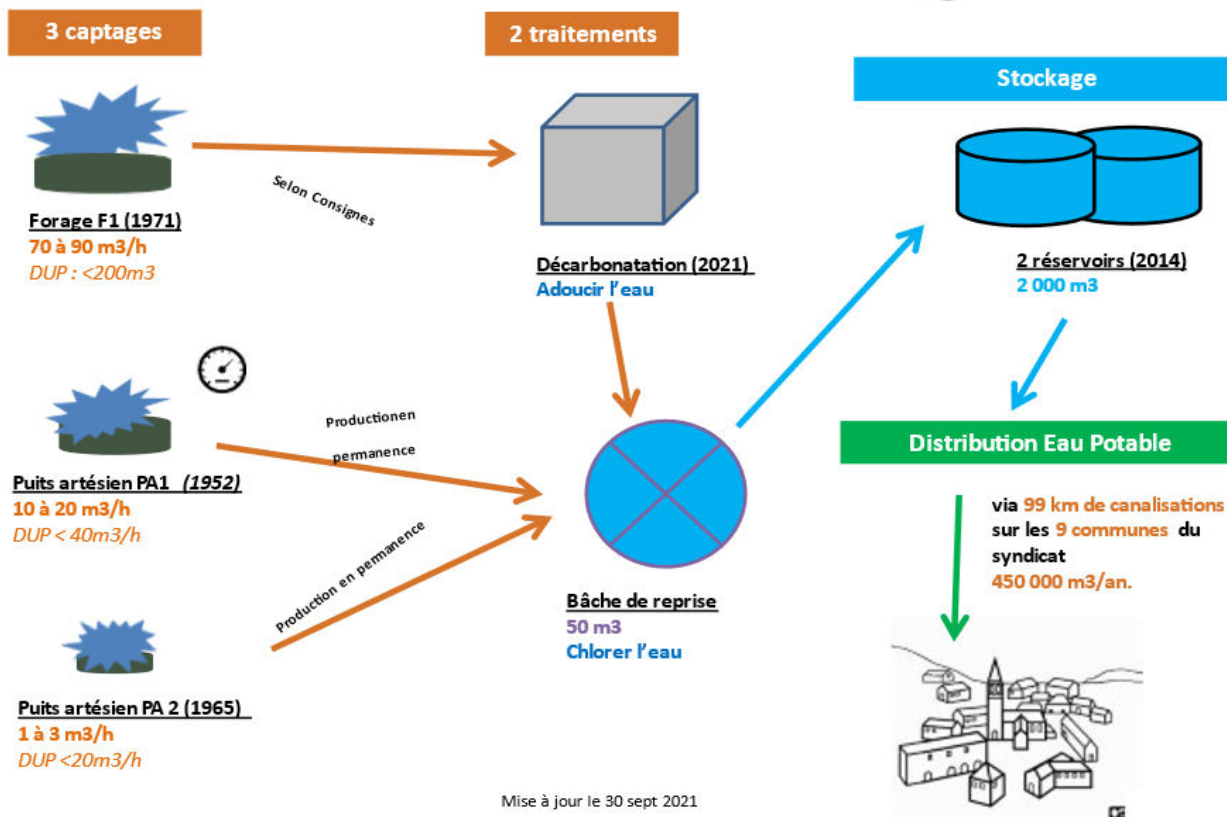
1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en : **délégation de service public**

Type de contrat : **affermage**

- Nom du délégataire : **SEAO Véolia (STE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DE L'OISE)**
- Date de début de contrat : **02/07/2016**
- Date de fin de contrat : **01/07/2028**
- Missions du délégataire : voir plus bas
- Avenants au contrat : hydrants en 2016 et sectorisation en 2017, décarbonatation et AIPR en 2021
Synoptique du réseau

PRODUCTION / DISTRIBUTION DE L'EAU



Les prestations confiées au délégataire sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement de service ; fonctionnement, surveillance et entretien des installations ; relève des compteurs.
Gestion des abonnés	Accueil des usagers ; facturation, traitement des doléances clients.
Mise en service	Branchements ; éventuelles nouvelles installations (production, décarbonatation, stockage et distribution).
Entretien	Ouvrages de production, décarbonatation, stockage et distribution.
Renouvellement	Equipements de pompage, de traitement (chloration) et de stockage Unité de décarbonatation Branchements et compteurs.

La collectivité prend en charge

Renouvellement	Canalisations.
Prestations particulières	Néant (NB : l'entretien des hydrants a été repris par les communes adhérentes)

1.3 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **11 341** habitants. (Valeur 2022 : 11 312)

Et **4 778** abonnés

Répartition par commune

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
BAILLEUL SUR THERAIN								
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 108	2 122	2 156	2 226	2 299	2 373	2 381	0,3%
Nombre d'abonnés (clients)	956	965	970	979	986	990	1 025	3,5%
Volume vendu (m3)	85 074	84 531	96 135	93 691	95 596	87 466	83 428	-4,6%
BERTHECOURT								
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 681	1 673	1 667	1 663	1 656	1 665	1 649	-1,0%
Nombre d'abonnés (clients)	665	674	677	681	687	687	684	-0,4%
Volume vendu (m3)	62 915	65 571	58 132	57 463	60 193	62 085	58 677	-5,5%
HEILLES								
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	633	628	634	633	634	648	659	1,7%
Nombre d'abonnés (clients)	279	279	277	277	280	285	283	-0,7%
Volume vendu (m3)	25 272	23 557	29 738	26 838	26 194	31 959	30 584	-4,3%
HERMES								
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 499	2 494	2 532	2 533	2 545	2 550	2 551	0,0%
Nombre d'abonnés (clients)	1 086	1 070	1 074	1 095	1 095	1 099	1 084	-1,4%
Volume vendu (m3)	88 796	90 729	105 291	81 840	95 882	97 367	88 253	-9,4%
HONDAINVILLE								
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	691	700	708	716	726	727	733	0,8%
Nombre d'abonnés (clients)	298	297	298	303	301	303	304	0,3%
Volume vendu (m3)	26 376	25 827	22 736	23 638	28 659	27 910	27 909	-0,0%
ROCHY CONDE								
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	997	1 005	1 007	1 006	1 004	1 008	1 012	0,4%
Nombre d'abonnés (clients)	430	434	432	431	438	432	438	1,4%
Volume vendu (m3)	44 592	42 170	45 959	41 726	43 345	43 480	39 699	-8,7%
SAINT FELIX								
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	644	641	637	638	642	639	634	-0,8%
Nombre d'abonnés (clients)	241	240	242	242	245	246	247	0,4%
Volume vendu (m3)	19 903	20 385	21 375	21 133	24 930	21 665	23 320	7,6%
THURY SOUS CLERMONT								
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	696	694	691	688	683	681	684	0,4%
Nombre d'abonnés (clients)	284	289	291	289	295	293	298	1,7%
Volume vendu (m3)	25 853	25 788	27 167	30 626	25 297	23 755	25 880	8,9%
VILLERS SAINT SEPULCRE								
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	960	967	989	1 011	1 016	1 021	1 038	1,7%
Nombre d'abonnés (clients)	395	400	403	403	405	407	415	2,0%
Volume vendu (m3)	32 914	33 597	33 761	33 483	34 771	32 272	30 326	-6,0%

1.4 Conventions d'import et (ou) d'export

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Import / export	SIEAB	Liaison Laversines/Rochy-Condé		
Import	Syndicat des eaux de Silly Tillard	Liaison Ponchon/Berthecourt		

1.5 Nombre d'abonnements

Nombre d'abonnés au 31/12	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1
Abonnés domestiques	4696	4 728	4 738	4 774	0,2 %
Abonnés non domestiques	4	4	4	4	
Total d'abonnés	4700	4 732	4 742	4 778	0,2 %

Densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés / longueur de réseau en km hors branchements) **47.61**

Nombre d'habitants par abonné : **2.37**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6 Prélèvement sur les ressources en eau / production

Le syndicat dispose de 3 points de captage

	Type de ressource et implantation	Débit autorisé par DUP En m ³ / Heure	Volume prélevé durant l'exercice n-1 (en m ³)	Volume prélevé durant l'exercice n (en m ³)	Observations
1	Forage F1	200			Pompe installée 70-90 m ³ / H
2	Puits artésien Pa1	40			< 20 m ³ / H
3	Puits artésien Pa2	20			< 2 m ³ / H
Total des prélèvements			501 481	490 550	

1.7 Achats d'eaux traitées (Importations)

Le syndicat n'importe de l'eau qu'à l'occasion de travaux sur les canalisations.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)	77	78	56	68	99	197	99.00%
SIEAB (liaison Laversines – Rochy-Condé)							
Syndicat des eaux de Silly Tillard (via Berthecourt)	77	78	56	68	99	197	99.00%

1.8 Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice n-1 (en m ³)	Volumes vendus durant l'exercice n(en m ³)	Observations
Abonnés domestiques	427 543	408 076	-4,7%
Autres abonnés	416	833	100,2%
Total vendu aux abonnés : V₇	427 959	408 076	-1,8%
Total exporté vers d'autres services : V₃	0	0	

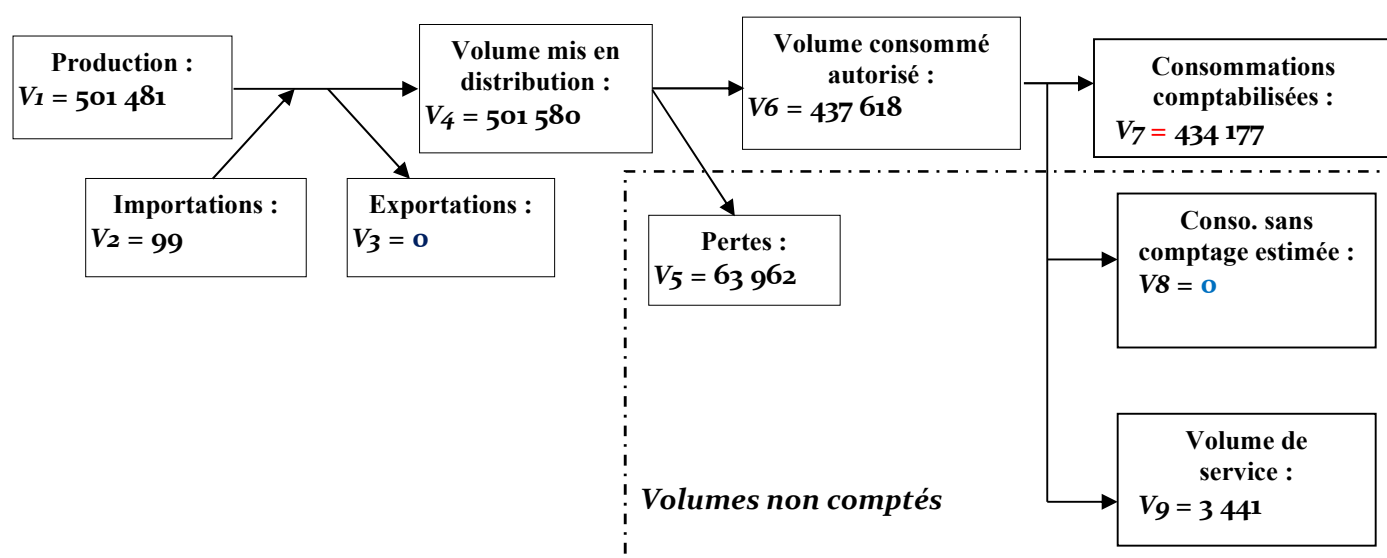
1.9 Autres volumes : Néant

1.10 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) : 100 346 m

1.11 Récapitulatif des différents volumes

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- V₁ ou volume produit (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)
- V₂ ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)
- V₃ ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)
- V₄ ou volume mis en distribution (V₁ + V₂ - V₃)
- V₅ ou pertes (V₆ - V₄)
- V₆ ou volume consommé autorisé (V₇ + V₈ + V₉)
- V₇ ou volume comptabilisé (Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)
- V₈ ou volume consommateurs sans comptage (Volume - estimé - utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)
- V₉ ou volume de service du réseau (Volume - estimé - utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)
- En m³



2. Tarification de l'eau et recettes du service

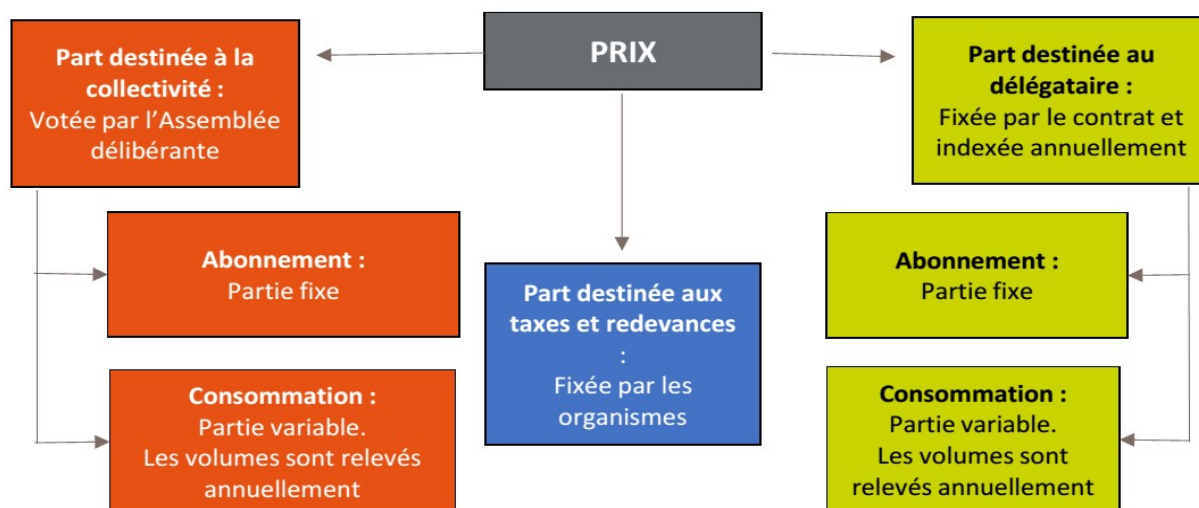
2.1 Modalités de tarification

Toute facture d'eau comprend :

Un montant calculé en fonction du volume d'eau, appelé « consommation »

Un montant calculé indépendamment de ce volume, appelé « abonnement ».

Le prix de l'eau potable se décompose de la manière suivante :



L'état ci-dessus vaut pour une facture type avec une consommation annuelle de 120 m³. Il inclut la fourniture d'eau potable et le traitement des eaux usées.

2.2 Frais d'accès au service et autres prestations. Frais de branchement

Valeur du contrat HT	Coefficient d'actualisation	Valeur actualisé HT
45.00 €	1.201819	54.08

NB : le coef d'actualisation est le coef K du 2° semestre mentionné dans le barème commercial de la facture de mars

2.3 Délibérations fixant les tarifs

Deux délibérations prises en 2021 : avenant AIPR et avenant décarbonatation.

2.4 Facture d'eau type

EXEMPLE DE LA COMMUNE DE ROCHY-
CONDE

	m ³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Production et distribution de l'eau			202.58	171.74	4.30%
Part délégataire			108.78	111.54	8.33%
Abonnement			12.02	12.32	8.29%
Consommation	120	0.8268	96.76	99.22	8.33%
Part syndicale			84.32	50.72	0.00%
Abonnement			2.72	2.72	0,00%
Consommation	120	0.4000	81.60	48.00	0.00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0.0790	9.48	9.48	6.28%
Collecte et dépollution des eaux usées			249.01	248.84	6.28%
Part délégataire			230.72	258.84	6.81%
Abonnement			51.40	20.36	6.82%
Consommation	120	1.9873	179.32	238.48	6.81%
Part communale			18.29	2.00	0,00%
Consommation	120	-0,1000	18.29	2.00	0,00%
Organismes publics et TVA			88.31	89.00	2.23%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2200	26.40	26.40	0.00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22.20	22.20	0.00%
TVA			37.78	40.40	5.11%
TOTAL € TTC			539.90	509.58	4.86%

En lieu et place du tableau ci-dessus, la collectivité peut fournir à l'appui de son rapport deux factures d'eau, toutes deux calculées pour une consommation de 120 m³/an, l'une avec les modalités tarifaires applicables au 01/01 de l'année n-1 et l'autre avec celles applicables au 01/01 de l'année n.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, sont ici listés les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) :

- Part délégataire
 - Les hausses résultent de l'application :
 - des formules d'actualisation figurant dans le contrat de DSP, signé en 2016.
 - de l'application de l'avenant AIPR et de l'avenant décarbonatation, signés début 2021
- Part syndicale
 - NB : délibération en 2017, surtaxe baissée de 1.05€ à 0.79€
 - délibération en 2021, surtaxe baissée de 0.79€ à 0.68 €
 - délibération en 2023, surtaxe baissée de 0.68€ à 0.40€

2.5 Recettes (en €)

Recettes de la collectivité

LIBELLE	2022	2023	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	356 348	424 473	19.12%
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	352 094	405 641	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	4 254	18 831	
Exploitation du service	356 348	424 473	19.12%
Produits : part de la collectivité contractante	310 195	301 943	-2.66%
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	332 599	321 253	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	-22 404	- 19 309	
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	31 517	32 370	2.71%
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	33 430	32 312	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 1 913	59	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	92 649	88 710	-4.25%
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	92 445	88 416	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	204	294	
Redevance Modernisation réseau	32	52	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	32	52	
Collectivités et autres organismes publics	434 392	423 076	-2.61%
Produits des travaux attribués à titre exclusif	47 557	32 927	-30.76%
Produits accessoires	24 807	28 954	16.72%

3. Indicateurs de performance

3.1 Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (l'A.R.S.) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes} \times 100}{\text{nombre de prélèvements réalisés}}$$

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	87	108	
Physico-chimique	1 337	59	

3.2 Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% *Aucune action de protection*
- 20% *Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours*
- 40% *Avis de l'hydrogéologue rendu*
- 50% *Dossier déposé en préfecture*
- 60% *Arrêté préfectoral*
- 80% *Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)*
- 100% *Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application*

Pour l'année n, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80 %**.

3.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

Il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vu appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

Calculée sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice [P103.2] pour l'année 2023 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		100 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Total Parties A et B		45	45
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	0
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
Total:		120	110

La valeur de l'indice atteint le seuil des 40 premiers points du barème.

Les grands ouvrages (réservoir, stations de traitement, pompages, ...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **110**.

3.4 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution est :

$$\frac{V_6 + V_3 \times 100}{V_1 + V_2} = 84.7\%$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution ($V7/V4$) est de **86.6 %**.

3.5 Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés est :

$$\frac{V_4 - V_7}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} = 2.14 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

3.6 Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau est :

$$\frac{V_4 - V_6}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} = 2.05 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

3.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{5 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} \times 100 = 0\%$$

4. Financement des investissements

4.1 Branchements en plomb

Branchements	Année n-1	Année n
Nombre total des branchements	4 361	4 365
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	1	1
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	100%	%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	%	%

4.2 Travaux engagés au cours de l'exercice (en € HT)

Montants des travaux engagés Réservoir	11 636.03
Montants des subventions <u>pour ces travaux</u> :	
<u>Solde CD 60</u>	0 €
<u>Solde DETR</u>	0 €
Montants des contributions du budget général <u>pour ces travaux</u>	50 000€

4.3 Etat de la dette du service (en €)

L'état de la dette au 31 décembre de l'année n fait apparaître les valeurs suivantes :

		1 PRÊT	
PRÊT fin 2030	TAUX	CAPITAL	INTERÊT
N°00000817183 CAPTAGE/RESERVOIR	1.41%	90 475.70	10 723.76
CAPITAL RESTANT DÛ		760 550.17	
TOTAL CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2023		670 074.87 €	

4.4 Amortissements (en €)

	Année n-1	Année n
Montant de la dotation aux amortissements	72 035,37 €	92 054,92 €

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.

Projet	Montants prévisionnels en €
Néant	0 €

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.

-L'assemblée délibérante n'a adopté aucun programme pluri annuel de travaux.

5. Action de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

L'assemblée délibérante n'a adopté aucune action particulière.

5.1 Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- *Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,*
- *Les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).*

Au cours de l'année n, le service a reçu 0 demande d'abandon de créances et en a accordé 0 , pour un montant de 0 €.

0 € ont été versés à un fonds de solidarité.

Au cours de l'année n, l'indicateur relatif aux abandons de créances et versements à un fonds de solidarité est donc de **0 €/m³**.

5.2 Opération de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai x 100 = 100 %

nombre total d'ouvertures de branchements

6. Indicateurs supplémentaires

6.1 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

3,2 ans

(Mode de calcul : durée de remboursement en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette).

6.2 Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatifs au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues : ~~Non~~ **Oui**

Le taux de réclamations est : **0.21 u** / 1000 abonnés.

6.3 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12 de l'année n est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'exercice de l'année n-1 est : **2.66%**.